

ANNEXE 5 : Modèle d'attestation de stage 12

Logo de l'organisme d'accueil



ATTESTATION DE STAGE
à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou dénomination sociale : ETS MALISAN SA

Adresse : Port Public Thionville illange
57270 UCKANGE

certifie que LA OU LE STAGIAIRE

Nom : GUASTAMACCHIA

Prénom : Livio

Né(e) le : 17/06/2005

Sexe : F M

Adresse : 11 rue de la Tuilerie, 57220, Bettange

Tel : 06 38 36 10 59

Mél : guastamacchialivio@gmail.com

ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations

Option

 SISR SLAM

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :

2 rue des compagnons, 57000, Metz

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DURÉE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage : Du 10/06/2024 au 26/07/2024 .

Représentant une durée totale de 5 semaines / mois
(rayer la mention inutile).

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE À LA OU AU STAGIAIRE

La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de euros.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

Fait à UCKANGE, le 15 / 04 / 2025

Nom, fonction et signature de la personne
représentant de l'organisme d'accueil

Laurent Malisan
Représentant

¹ Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaires.

² Pour les personnes candidates se présentant au titre de leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des certificats de travail.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION DE PRÉSENCE EN ENTREPRISE BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

ANNEE 2024/2025

A destination des candidat.es de l'apprentissage et sous contrat de professionnalisation.

SPECIALITE DE BTS : SIO Services Informatiques aux Organisations

OPTION (si BTS à option) : A SISR Solutions d'Infrastructure, Systèmes et Réseaux

NOM du CANDIDAT : GUASTAMACCHIA

PRÉNOMS : Livio

né le 17/06/2005 à Saint-Avold

A ETE PRESENT.E EN ENTREPRISE DANS LE CADRE D'UN :

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

DU 01/09/2024 AU 31/08/2025

SOIT (durée en semaines) : 52 SEMAINES

DANS L'ENTREPRISE (nom, adresse, n° de téléphone) :.....

ETS MALISAN SA, Port Public Thionville illange, 57270 UCKANGE

03-82-59-55-00

POSTE OCCUPE : Alternant Administrateur Système et Réseaux

CACHET DE L'ENTREPRISE

(Obligatoire)

SA ETS MALISAN

Port public Thionville - illange

57270 UCKANGE

Tél. 03 82 59 55 00 - Fax 03 82 59 08 11

DATE 15/04/2025.....

**SIGNATURE DU OU DE LA REPRESENTANT.E
DE L'ORGANISME D'ACCUEIL**